



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le lundi 4 décembre 2017, 20 h**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 13 novembre 2017
3. Approbation du procès-verbal – Séance d'ajournement du 27 novembre 2017
4. Comptes à payer au 30 novembre 2017
5. Avis de motion - Règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles
6. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement – Règlement 2017-298 modifiant le règlement 2009-152 sur les permis et certificats par la modification des tarifs exigés pour l'émission de certains permis et certificats, ainsi que pour certains services offerts par la Ville
7. Demande de dérogation mineure – 27, rue Bourg (lot 4 542 272) – Consultation du public et décision du conseil
8. Construction Axeco inc. – Paiement final pour la réfection du chalet du golf
9. Achat d'une camionnette – Service incendie
10. Mandat professionnel – Dossier Ville de Carleton-Sur-Mer c. Bernard
11. Participation au transport adapté
12. Office municipal d'habitation – Nomination de représentants
13. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018
14. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
15. Mention de félicitations – Monsieur Guy Viens
16. Autres sujets
  - 16.1. LFG Construction inc – Paiement no 3 – Prolongement de la rue Bernier
  - 16.2. Nomination des membres de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer
  - 16.3 Demande au ministre des Ressources naturelles – Dossier des hydrocarbures
17. Tour de table du conseil
18. Période de commentaires et de questions
19. Ajournement de la séance au 18 décembre 2017

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 4 décembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents** : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
David Landry, conseiller  
Antoine Audet, conseiller  
Mmes Marie-Hélène Richard, conseillère  
Denise Leblanc, conseillère

**Quorum** : le quorum est constaté.

**Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général par intérim.**

**17-12-247 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 4 décembre 2017 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**17-12-248 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2017 soit adopté, tel que proposé.

**17-12-249 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 NOVEMBRE 201**

Il est PROPOSÉ par David Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 27 novembre 2017 soit adopté, tel que proposé.

**17-12-250 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2017, au montant total de 1 455 899,95 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 novembre 2017

---

Michelyne Leblanc, trésorière

17-12-251

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018 ET L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET LA TARIFICATION DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC – ÉGOUT ET DE LA CUEILLETTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Antoine Audet donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'un règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles.

17-12-252

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2017-298 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-152 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS PAR LA MODIFICATION DES TARIFS EXIGÉS POUR L'ÉMISSION DE CERTAINS PERMIS ET CERTIFICATS, AINSI QUE POUR CERTAINS SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-152 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier les tarifs exigés pour l'émission de certains permis et certificats, ainsi que pour certains services offerts par la ville;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à une séance d'ajournement de ce conseil, tenue le 18 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le projet du règlement 2017-298 soit adopté.

17-12-253

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 27, RUE BOURG (LOT 4 542 272) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne ne s'est exprimé sur la demande.

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée consistant à accepter l'agrandissement d'un bâtiment secondaire, soit un garage isolé sur le terrain portant le numéro de lot 4 542 272, ce qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaires à 71 mètres carrés, alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 60 mètres carrés pour les bâtiments secondaires;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment secondaire qui sera agrandi ne dépassera pas la superficie maximale prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement se retrouvera à l'arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne nuira pas au voisin;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 28 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en ce qui concerne l'agrandissement d'un bâtiment secondaire, soit un garage isolé sur le terrain portant le numéro de lot 4 542 272, ce qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaires à 71 mètres carrés, alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 60 mètres carrés pour les bâtiments secondaires.

**17-12-254 CONSTRUCTION AXECO INC. – PAIEMENT FINAL POUR LA RÉFECTION DU CHALET DU GOLF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme Construction AXECO Inc. pour un montant de 94 462,00 \$, taxes incluses, dans le dossier de la réfection du chalet du Golf (résolution 16-03-61);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué ces travaux conformément aux exigences des plans et devis et que l'architecte a recommandé ce paiement;

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE le paiement final au montant de 9 446,20 \$, taxes incluses, de Construction AXECO Inc. dans le dossier de la réfection du chalet du Golf, soit acquitté.

**17-12-255 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE – SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT les besoins du service incendie d'avoir une camionnette;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette du service incendie a été déclarée perte totale à la suite d'un accident;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offre sur invitation a été réalisé auprès des fournisseurs suivants :

- Honda New Richmond
- A.P. Chevrolet
- Armand Automobile
- Garage Central d'Atholville

CONSIDÉRANT l'entente de partage de frais avec la municipalité de Nouvelle à raison de 70 % / 30 % pour l'acquisition et l'utilisation du véhicule de service;

CONSIDÉRANT également la réclamation faite aux assurances;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la contribution financière de la Ville à l'achat par la municipalité de Nouvelle, d'une camionnette GMC Terrain 2013 de A.P. Chevrolet.

QUE le montant de la contribution soit de 8 194,53 \$, sans taxes.

QUE si ce véhicule est vendu, la valeur résiduelle accordée soit répartie proportionnellement à l'entente.

**17-12-256 MANDAT PROFESSIONNEL – DOSSIER VILLE DE CARLETON-SUR-MER C. BERNARD**

CONSIDÉRANT QUE dans l'affaire Ville de Carleton-sur-Mer c. Bernard, une demande pour permission d'en appeler d'une décision du tribunal administratif du Québec et pour suspendre l'exécution du jugement a été déposée à la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de Carleton-sur-Mer de nommer la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour la poursuite des procédures;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour la poursuite des procédures concernant la demande d'appel de la décision du Tribunal administratif du Québec;

QUE Me Nérée Cormier soit avisé de cette décision.

#### **17-12-257 PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

*Antoine Audet se retire des délibérations concernant ce point puisqu'il est le directeur général de l'organisme qui fait la demande;*

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. : Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. : Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par David Landry  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2018 par une contribution financière de 8 541,00 \$.

#### **17-12-258 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

CONSIDÉRANT la disposition de nomination de deux membres par la Ville prévue aux lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Carleton–Saint-Omer;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Antoine Audet  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme comme membre au sein de l'OMH madame Denise Leblanc et monsieur Jean-Simon Landry.

**17-12-259 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal siégeront à 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2018:

|                               |                  |                    |
|-------------------------------|------------------|--------------------|
| Lundi 8 janvier               | Lundi 5 février  | Lundi 5 mars       |
| Lundi 9 avril                 | Lundi 7 mai      | Lundi 4 juin       |
| Lundi 9 juillet               | Lundi 6 août     | Lundi 10 septembre |
| Lundi 1 <sup>er</sup> octobre | Lundi 5 novembre | Lundi 3 décembre   |

QUE le conseil municipal puisse cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

**17-12-260 DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est consigné au procès-verbal que tous les membres du conseil municipal qui ont été élus le 5 novembre 2017 ont remis leurs déclarations respectives d'intérêts pécuniaires à titre de membre du conseil municipal dans le délai prévu, conformément à la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités.

**17-12-261 MENTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR GUY VIENS**

Motion de félicitations pour monsieur Guy Viens, qui a fait son entrée au temple de la renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec.

**AUTRES SUJETS**

**17-12-262 LFG CONSTRUCTION INC – PAIEMENT NO 3 – PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme LFG Construction Inc. pour un montant de 497 163,27 \$, taxes exclues, dans le dossier du prolongement de la rue Bernier (résolution 17-04-76);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans le cadre du Règlement d'emprunt 2015-263 concernant un emprunt pour le prolongement de la rue Bernier vers la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué ces travaux conformément aux exigences des plans et devis et que m. Vincent Landry, ingénieur et directeur des travaux publics à la Ville de Carleton-sur-Mer, a recommandé ce paiement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le paiement numéro 3 au montant de 84 851,41 \$, taxes en sus, de LFG Construction inc. dans le dossier du prolongement de la rue Bernier.

**17-12-263 NOMINATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer, organisme sans but lucratif, a été créée il y a quelques années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a le contrôle entier de cet organisme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les représentants de la Ville au sein de cet organisme;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer nomme messieurs Mathieu Lapointe, David Landry et Alain Bernier pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer.

**17-12-264 DEMANDE AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES – DOSSIER DES HYDROCARBURES**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre du Plan Nord, M. Pierre Moreau, a prolongé jusqu'au 9 décembre 201, la période permettant à la population de présenter ses commentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est préoccupée par la protection des sources d'eau potable sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Antoine Audet  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la position de l'Union des municipalités du Québec dans ce dossier;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministre Moreau de suspendre l'adoption des règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures;

**TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

À tour de rôle, les conseillers et le maire mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Une vingtaine de personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

| <b>Questions</b>  | <b>Réponses</b>   |
|---|---|
| Une personne s'informe sur la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay, la firme qui représentera la Ville dans le dossier de permission d'appeler du jugement au tribunal administratif du Québec dans l'affaire Ville de Carleton-sur-Mer c. Bernard. | Le maire mentionne que c'est une firme spécialisée en droit municipal et l'avocat Yves Boudreault a développé son expertise en expropriation. |
| Une personne s'interroge sur la pertinence de continuer dans cette affaire.   | Le maire mentionne que le conseil considère que la Ville est consciente des enjeux et veut poursuivre la démarche.                            |
| Une personne soulève la situation financière du golf et propose des activités à la cuisine.   | Le maire répond qu'il est prévu des rencontres à ce sujet, et ce, prochainement.  |

| Questions  | Réponses   |
|--|--|
| Une personne déplore l'absence de représentant de la Ville lors d'un événement ayant eu lieu dans la fin de semaine du 2-3 décembre. | Le maire note le commentaire.  |
| Une personne souhaite que la Ville consulte systématiquement les voisins pour toute demande de dérogation mineure.                   | Le maire vérifiera le tout au niveau de l'urbanisme.   |
| Une personne souhaite que les procès-verbaux soient rendus publics plus rapidement.  | Le maire mentionne que les procès-verbaux sont rendus publics immédiatement après leur approbation par le conseil. |
| Une personne demande l'état de la dette.   | Le maire mentionne qu'il présentera prochainement un tableau sur la situation.                                     |
| Une personne suggère que le site des Arpents Verts soit publié dans le Guide touristique de la Gaspésie.                             | La conseillère Marie-Hélène Richard en prend note et en discutera avec le comité des Arpents Verts.                |
| Une personne s'informe sur l'harmonisation du taux de taxes de Saint-Omer et Carleton.   | Le maire vérifiera le tout lors du prochain budget.  |

**17-12-265**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 20 h 45, Jean-Simon Landry propose d'ajourner la séance au 18 décembre 2017.

Accepté.